



Appel d'offres  
VILLE DE MONTRÉAL  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Direction des services administratifs et greffe  
Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, **le mercredi 16 décembre 2020**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Catégorie :</b>                   | Services professionnels   |
| <b>Appel d'offres :</b>              | <b>20-019</b>   |
| <b>Descriptif :</b>                  | <b>Services professionnels de surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Cité Midtown</b> |
| <b>Date d'ouverture :</b>            | Mercredi 16 décembre 2020   |
| <b>Dépôt de garantie :</b>           | Aucun dépôt de garantie n'est requis.   |
| <b>Renseignements :</b>              | Pour toute question s'adresser à :<br><a href="mailto:saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca">saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca</a>                  |
| <b>Documents :</b>                   | Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 20 novembre 2020 sur le SEAO.  |
| <b>Visite supervisée des lieux :</b> | N/A   |

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 20 novembre 2020

Le secrétaire du Conseil d'arrondissement,

Benoît Turenne

Arrondissement de Saint-Laurent